

SARL JOIN IMMOBILIER
GESTION TRANSACTION LOCATION
SARL AU CAPITAL DE 14 220 Euros
69, rue de la Barre 76200 DIEPPE
TEL : 02.35.83.52.15 Mail : join-immobilier@orange.fr
RCS DIEPPE 443 821 467 Garantie : SOCAF
CARTE PROFESSIONNELLE CPI 7602 2016 000008869 par la CCI Seine-Mer Normandie

REMUNERATION DU MANDATAIRE DANS LE CADRE DE LA LOCATION DES LOCAUX D'HABITATION VIDES

A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Pour les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail selon la surface habitable :

Jusqu'à 35 m² : 8 € TTC par mètre carré

De 36 m² à 45 m² : 6 € TTC par mètre carré

De 46 m² à 79 m² : 5 € TTC par mètre carré

De 80 m² à 139 m² : 4 € TTC par mètre carré

De 140 m² et au-delà : 3 € TTC par mètre carré

Pour la réalisation de l'état des lieux des logements vides :

3 € TTC par mètre carré. Ce montant s'ajoute aux autres prestations.

A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

Pour les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail selon la surface habitable :

Jusqu'à 35 m² : 8 € TTC par mètre carré

De 36 m² à 45 m² : 6 € TTC par mètre carré

De 46 m² à 79 m² : 5 € TTC par mètre carré

De 80 m² à 139 m² : 4 € TTC par mètre carré

De 140 m² et au-delà : 3 € TTC par mètre carré

Pour la réalisation de l'état des lieux des logements vides :

3 € TTC par mètre carré. Ce montant s'ajoute aux autres prestations.

REMUNERATION DU MANDATAIRE DANS LE CADRE DE LA LOCATION DES LOCAUX D'HABITATION MEUBLES

A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Pour les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail des logements meublés selon la surface habitable :

Jusqu'à 50 m² : 8 € TTC par mètre carré

De 51 m² et au-delà : 5 € TTC par mètre carré

Pour la réalisation de l'état des lieux des logements meublés :

3 € TTC par mètre carré

A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

Pour les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail des logements meublés selon la surface habitable :

Jusqu'à 50 m² : 8 € TTC par mètre carré

De 51 m² et au-delà : 5 € TTC par mètre carré

Pour la réalisation de l'état des lieux des logements meublés :

3 € TTC par mètre carré

BAREMES DES HONORAIRES NEGOCIES POUR LES VENTES IMMOBILIERES, A LA CHARGE DU VENDEUR.

PRIX DE VENTE :

Jusqu'à 50.000 €.....Forfait 4.000.00 €TTC
DE 50.001 €à 100.000 €.....8,50 % T.T.C.
DE 100 001 €à 150.000 €.....7,50 % T.T.C.
DE 150.001 €à 220.000 €.....6,50 % TTC
DE 220 001 €à au-delà.....5,50 % T.T.C.

BAREMES DES DROITS ET HONORAIRES SUR CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE ET PAS-DE-PORTE, A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

- HONORAIRES DE NEGOCIATION :

JUSQU'A 50 000 €.....Forfait 4 000 €uros T.T.C.
DE 50 001 €à 100 000 €.....8,50 % T.T.C.
DE 100 001 €à 150 000 €.....7,50 % T.T.C.
DE 150 001 €à 200 000 €.....6,50 % T.T.C.
DE 220 001 €et au-delà.....5,50 % T.T.C.

- HONORAIRES DE REDACTION :

PAS-DE-PORTE : FONDS DE COMMERCE :

JUSQU'A 50 000 €.....2 200 €T.T.C. 3 000 €T.T.C.
DE 50 001 €à 100 000 €.....3 600 €T.T.C. 4 200 €T.T.C.
A PARTIR DE 100 001 €.....4 800 €T.T.C. 7 200 €T.T.C.

TARIF HONORAIRES D'ADMINISTRATION DE BIENS (GESTION LOCATIVE), A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE BAILLEUR

Logements : 7.80 % T.T.C sur toutes les sommes encaissées

Parkings et garages : 11.50 % TTC sur toutes les sommes encaissées

TARIF ASSURANCE LOYERS IMPAYES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE BAILLEUR

(en sus des honoraires d'administration de biens)

2.55 % T.T.C SUR LOYERS ET CHARGES
QUITTANCES

DROITS ET HONORAIRES SUR BAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS A LA CHARGE DU LOCATAIRE

- HONORAIRES DE NEGOCIATION (SUR LOYERS ANNUELS CUMULES ET CHARGES AUGMENTATIVES DU LOYER) : 1,00 % T.T.C.

- HONORAIRES DE REDACTION (SUR LOYERS ANNUELS CUMULES ET CHARGES AUGMENTATIVES DU LOYER) : 1,00 % T.T.C.

- RENOUVELLEMENT DE BAIL COMMERCIAL : 900 €T.T.C.

+ DROITS D'ENREGISTREMENT

- AVENANT A BAIL COMMERCIAL : 240 €T.T.C.

+ DROITS D'ENREGISTREMENT

- HONORAIRES DE REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX : 3 €T.T.C. PAR METRE CARRE (AVEC UN PLAFOND DE 1000 €)